



Service Sécurités Juridiques

AFFAIRE N°1

PV COMMISSION ETHIQUE EXTRA-MUNICIPALE

SEANCE DU 03 AVRIL 2025

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ETHIQUE
EXTRA-MUNICIPALE DU 17 OCTOBRE 2024**

Il est demandé à la commission de bien vouloir approuver le compte rendu du 17 octobre 2024.

LA COMMISSION ETHIQUE EXTRA-MUNICIPALE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 38/0165 en date du 17 décembre 2020 approuvant la charte éthique,

Vu la délibération du Conseil municipal n°1/207 en date du 17 juillet 2021 relative à la modification de la délibération n°1/0097 relative à la création d'une commission d'éthique,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2/208 en date du 17 juillet 2021 relative à la désignation de deux villénogarennois membres de la commission éthique extra-municipale,

Où l'exposé de Monsieur PERICARD,

APPROUVE LE COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ETHIQUE EXTRA-MUNICIPALE DU 17 OCTOBRE 2024.

Le Président,

Arnaud PERICARD, 4^{ème} Maire-adjoint chargé de l'éthique et de la déontologie en matière d'action publique, des affaires juridiques et de l'évaluation des politiques publiques